Procès-Verbal

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Réunions des 5 et 9 Décembre2019

Présents : MM. GOURMAND, D'AGOSTINO, BOURGOGNON, DANON, GRANJON.
Réunion téléphonique : M. DUCHER.
Assiste : Mme VALDES

1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Confirmations de niveau de classement

ST ROMAIN EN GAL : Complexe Sportif – NNI. 692350101
Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 14/09/2013.
La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :
- Rapport de visite effectué le 19 Novembre 2019 par MM. BOURGOGNON et VITALI.
- Tests in situ du 2 Mai 2015, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives

La Commission propose le classement de l'installation en *Niveau 5 SYE et* transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

ST ETIENNE DE MAURS : Stade de SENERGUES – NNI. 151840101.
Cette installation est classée niveau 5 gazon jusqu'au 14/12/2019.
La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement niveau 5 gazon et des documents transmis.
AOP du 02/12/1999.
Demande de classement de M LOUBEYRE du 28/10/2019.
Titre 6 – Circulaire 19
A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le règlement de 2014 (chapitre 1.3).
Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du sol de l'aire de jeu.
Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en Niveau 5 gazon jusqu'au 4 Décembre 2029.
Ce classement ne concerne que l'aire de jeu 100 x 64.

VERTAIZON - Stade Municipal - NNI N° 634530101.
Cette installation est classée niveau 6 gazon jusqu'au 13/07/2025.
La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau 6 gazon en niveau 5 gazon et des documents transmis.
AOP du 19/06/2018.
Demande de classement sans rapport de visite de M. CLEMENT du 19/06/2018.
La CRTIS demande un rapport de visite (CDTIS) et des plans de l'installation (Mairie).
Au regard des éléments transmis, elle maintient le classement de cette installation en niveau 6 gazon jusqu'au 13/07/2025.
Ce classement ne concerne que l'aire de jeu 100 x 60.
Pour son classement en niveau 5 l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des terrains lors de la demande.

CONTIGNY - Stade Charles Bernasconi – NNI. 030830101.
Cette installation a été classée niveau 6 gazon jusqu'au 7 Mai 2020.
La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement niveau 6 gazon et des documents transmis.
Plans des vestiaires
AOP du 21 Octobre 2019.
Demande de classement et rapport de visite de M. CHUCHROWSKI du 21/10/2019.
Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en niveau 6 gazon jusqu'au 04/12/2029.
Ce classement ne concerne que l'aire de jeu 103.5 x 67.
Pour son classement en niveau 5 l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des terrains lors de la demande.

BEAUVOIR DE MARC : Stade Municipal – NNI. 380350101.
Cette installation a été classée niveau 5 jusqu'au 18 Mai 2015.
La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau 5 gazon et des documents transmis.
Plans.
AOP du 19 Décembre 2008.
Rapport de visite et demande de classement de MM. CHASSIGNEU et TOUILLON du 3 Octobre 2019.
Elle prend note d'un accord FAFA sur la sécurisation de l'installation saison 2018/2019.
Au regard des éléments transmis, elle prononce la confirmation du classement de cette installation en niveau 5 gazon jusqu'au 04/12/2029.
Ce classement ne concerne que l'aire de jeu 105 x 65.

SEUILLET : Stade Municipal – NNI. 032730101.
Cette installation a été classée 6 Gazon jusqu'au 7 Mai 2020.
La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement niveau 6 gazon et des documents transmis.
Plans des vestiaires
AOP du 25 Octobre 2019.
Demande de classement et rapport de visite de M. CHUCHROWSKI du 25/10/2019.
Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en niveau 6 gazon jusqu'au 04/12/2029.
Ce classement ne concerne que l'aire de jeu 100 x 60.
Pour son classement en niveau 5 l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des terrains lors de la demande.

ST POURCAIN SUR SIOULE : Stade de la MOUTTE – NNI. 032540102.
Cette installation est classée niveau 5 gazon jusqu'au 05/08/2019.
La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement niveau 5 gazon et des documents transmis.
AOP du 07/05/2019.
Rapport de visite de M. CHUCHROWSKI du 07/05/2019.
Rapport de fin de travaux de M. CHUCHROWSKI du 06/11/2019.
Demande de travaux pour la mise en conformité des vestiaires (installation de lavabo dans les vestiaires + mise à hauteur des buts 2.39 m pour 2.44 m) : un délai au 31 Décembre 2019 vous est accordé, passé ce délai l'installation sera déclassée en niveau 6.
Titre 6 – Circulaire 19

A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le règlement de 2014 (chapitre 1.3).
Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du sol de l'aire de jeu.
Au regard des nouveaux éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en niveau 5 gazon jusqu'au 05/08/2029.

1.2. Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

VOREPPE : Stade Ernest Pineguy – NNI. 385650101
Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 15 Septembre 2023.
La Commission transmet les tests de qualité Sportive à la CFTIS.

1.3 Avis préalable

ST CONSTANT FOURNOULES : Stade Michel Fontanel – NNI. 151810101
Cette installation était classée niveau 5 jusqu'au 06/06/2021.
La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une mise en conformité des vestiaires et des documents transmis.
Lettre d'intention de la Mairie.
Plans des vestiaires.
Demande d'avis préalable du 1er Octobre 2019
Elle émet un avis favorable pour la rénovation et mise aux normes des vestiaires sous réserve du respect des Règlements des Terrains depuis le 31 Mai 2014.
Pour son classement en niveau 5 l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

2. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Changements de niveau de classement

St ROMAIN EN GAL : Gymnase Complexe Sportif – NNI. 692359901
Cette installation existante est classée niveau Futsal 4 sans visite jusqu'au 25/11/2029.
La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau 4 en 3 Futsal et des documents transmis.
Plans des vestiaires.
AOP et Compte rendu de sécurité du 13 Mars 2019.
Rapport de visite de M. BOURGOGNON du 19 Novembre 2019.
Demande de classement du 20 Novembre 2019.
Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de ce Gymnase en niveau Futsal 3 Jusqu'au 04/12/2029.

3. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

3.1 Confirmation de niveau de classement

CHASSIEU- Stade Romain Tisserand – NNI. 692710101
L'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 17/12/2018.
Eclairement moyen horizontal : 279 lux
Facteur d'uniformité : 0.76
Rapport Emini/Emaxi : 0.53
La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

ARPAJON SUR CERE – Stade du Pont – NNI. 150120101
L'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 15/10/2019
Eclairement moyen horizontal : 342 lux
Facteur d'uniformité : 0.72
Rapport Emini/Emaxi : 0.552
La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

ST MARCELLIN : Stade de la Saulaie – NNI. 384160101
L'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 17/12/2019.
Eclairement moyen horizontal : 253 lux
Facteur d'uniformité : 0.77
Rapport Emini/Emaxi : 0.60
La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

L'ARBRESLE : Stade Municipal – NNI. 690100101
L'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 16/12/2018.
Eclairement moyen horizontal : 265 lux
Facteur d'uniformité : 0.85
Rapport Emini/Emaxi : 0.65
La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

LACAPELLE DEL FRAISSE : Stade Municipal – NNI. 150870101
L'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 19/11/2019
Eclairement moyen horizontal : 175 Lux
Facteur d'uniformité : 0.71
Rapport Emini/Emaxi : 0.45
La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en *Niveau E5* jusqu'au 09/12/2020.

AVERNES : Stade des Isles – NNI. 030130102 (Rectificatif)
L'éclairage est classé en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 27/11/2019
Eclairement moyen horizontal : 114 Lux
Facteur d'uniformité : 0.43
La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 28/11/2021.

3.2 Eclairage non conforme

CREST : Stade Soubeyran – NNI. 261080102
Lors de la visite de M. DANON effectué le 5 Décembre 2019, la CRTIS vous informe que les éclairements relevés ne sont pas conformes au règlement de la FFF.
Dès que les réglages auront été réalisés en conformité avec les Règlements de la FFF, nous vous demandons de contacter notre Commission pour qu'elle puisse procéder au classement des installations avant fin Décembre 2019.
La CRTIS classe cet éclairage en niveau EFoot à 11.
Les matchs de Ligue ne sont pas autorisés en nocturne.

4. AFFAIRES DIVERSES

Courriers reçus le 4 Décembre 2019

District du Cantal :
Demande d'avis préalable d'éclairage du stade de St Gervais à Pierrefort.
Demande d'avis préalable du stade Michel Fontanel à St Constant Fournoulès.

District de Haute-Savoie Pays de Gex :
Demande de classement d'éclairage du stade Joseph Moynat 2 à Thonon les Bains.
Demande de classement fédéral du stade Joseph Moynat 3 à Thonon les Bains.
Demande de classement d'éclairage du Complexe Sportif à Bons en Chablais.

District de l'Ain : Demande de classement fédéral du stade Municipal à Grièges.

Mairie de Viriat : Demande de dérogation pour utiliser le Parc des Sports,

Courriers du 5 Décembre 2019

Distirct de l'Allier :
Demande de classement fédéral du stade Municipal 3 à Domerat.
Demande de classement fédéral du stade Municipal 4 à Domerat.

Courriers du 6 Décembre 2019

District de l'Ain :
Reçus les photos du Complexe Sportif de Chalamont.
Demande de renseignement sur les stades de Foissiat et de Feillens.

District de l'Isère : Reçus les tests de qualité sportive du stade Ernest Pineguy à Voreppe.

Courriers du 9 Décembre 2019

District de l'Ain : Demande de classement d'éclairage du stade Marcel Gaget à Arbent.

Mairie de Bourgoin Jallieu : Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade Chantereine.

Le Président, Le Secrétaire,

Roland GOURMAND Henri BOURGOGNON